



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vesoul, le 4 septembre 2020

GAEC ADAM à Sorans-les-Breurey

Extension élevage de vaches laitières

Une demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement a été présentée le 27 juin 2019 par le GAEC ADAM à SORANS les BREUREY pour son projet de porter son élevage de 150 à 300 vaches laitières en production. Le dossier a été reconnu complet et régulier le 6 février 2020.

Ce projet vise à moderniser un outil de production et ainsi à offrir de meilleures conditions de travail aux exploitants qui fabriquent sur place des glaces à partir d'une partie de leur production laitière, le reste du lait étant collecté par la coopérative Pâturage Comtois pour répondre à ses propres besoins de transformation fromagère.

Toutes les évolutions proposées par le GAEC ADAM vont dans le sens d'atténuer, ou pour le moins de repousser à des distances plus éloignées, les nuisances occasionnées par l'exploitation, particulièrement en matière de bruit et d'odeurs. En outre, les questions de sécurité, notamment d'incendie, de conditions de vie des animaux (aménagement et ambiance des locaux), de gestion de l'eau (capacité de la ressource) ou de gestion des effluents (plan d'épandage) ont fait l'objet d'une attention spécifique de la part du service instructeurs lors de sa consultation des différents services et collectivités concernés. Les réponses apportées s'inscrivent dans les dispositions générales prévues par la réglementation, applicables à une telle exploitation et sont donc regardées comme conformes.

Attentive à la protection de l'environnement et au respect du bien-être animal, la préfète soutient les projets des agriculteurs contribuant au développement économique du département de la Haute-Saône.

Le dossier présenté remplit toutes les conditions réglementaires requises. L'enregistrement de l'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement a ainsi fait l'objet d'un arrêté signé le 3 septembre 2020.

Les services de l'État resteront attentifs aux modalités de développement de l'activité de l'exploitation.

**Bureau de la Représentation de l'État et
de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12

Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

**Direction départementale de la cohésion
sociale et de la protection des
populations**

www.haute-saone.gouv.fr

